

# COMPRENDRE MA FACTURE

**1 Identifiants Portail abonné**  
Le numéro de contrat et la clé de sécurité qui figurent à cet emplacement, vous permettent de créer votre compte sur le portail internet de la régie des eaux (<https://eau.cbugeysud.com>), afin de suivre l'état de vos factures ou de votre consommation.

**2 Adresse du lieu desservi**  
Adresse du point de consommation où se trouve le compteur.

**3 Adresse de l'organisme de recouvrement des factures**  
La Régie de eaux n'ayant pas le droit d'encaisser vos règlements de facture, c'est le Service de Gestion Comptable (Trésor Public) qui se charge de cette mission de recouvrement. C'est auprès de cet organisme que vous devez vous adresser pour toute question relative au paiement de votre facture.

**4 Adresse de facturation**  
Il s'agit de l'adresse où a été envoyée la facture. Elle ne correspond pas forcément à l'adresse du lieu desservi (résidences secondaires, locaux professionnels...)

**5 Date d'émission de la facture**

**6 Consommation et Abonnement**  
La période de consommation (ou part variable) débute au lendemain du dernier index relevé et est facturée jusqu'au nouvel index relevé par nos agents ou communiqué par l'abonné.  
La période d'abonnement (ou part fixe) débute au lendemain de la dernière période facturée jusqu'au jour de la relève. l'abonnement est facturé à terme échu et est calculé au nombre de jour concerné par la période de facturation.

**7 Prix de l'eau au litre hors abonnement**  
Afin de vous permettre de comparer le prix de l'eau du robinet à celui de l'eau commercialisée en bouteille, la loi impose de faire figurer une tarification indicative au litre sur votre facture. Ce prix au litre est calculé sur la base de votre consommation uniquement, hors abonnement (part fixe).

**8 Histogramme**  
Ce graphique fait figurer l'historique de vos consommations.

**9 QR CODE**  
Si vous souhaitez payer votre facture en espèces ou par carte bancaire chez un buraliste agréé, ce dernier utilise ce code pour retrouver les informations qui concernent votre facture (montant à régler).

**10 TIP SEPA**  
Le TIP SEPA est un moyen de paiement. Il vous suffit de joindre un RIB au TIP, si vos coordonnées bancaires ne sont pas déjà inscrites, de dater et signer le coupon détachable et de le renvoyer à l'adresse indiquée dessus.



**BUGEYSUD**  
Communauté de communes  
**REGIE DES EAUX BUGEY-SUD**  
68 Rue Antoine Lavoisier  
La Pétissière - 01300 BELLEY

SIRET Budget Eau : 200 040 350 00239  
Budget Assainissement : 200 040 350 00247

Ordonnateur par délégation de signature :  
M. Pierre ROUX, vice-président aux finances

**NOS HORAIRES D'OUVERTURE**  
Lundi au mercredi : 8h30-12h30 / 14h-17h30  
Jeudi et vendredi : 8h30-12h30

**NOUS CONTACTER**  
Téléphone : 04 28 38 44 81  
Mail : [regiedeseaux@cbugeysud.com](mailto:regiedeseaux@cbugeysud.com)  
Portail abonné : <https://eau.cbugeysud.com>

**NOUS SUIVRE** sur Illiwap  
Retrouver les actualités en vous abonnant à la station : Régie des eaux Bugéy-Sud

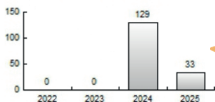
Qualité de l'eau : résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Pour toute question relative à l'encaissement, s'adresser au SGC d'Oyonnax (détail au verso).

Identifiant Portail abonné : **1**  
N° du contrat : **14**  
Clé de sécurité : **01**  
Adresse du lieu desservi : **2**  
SGC D'OYONNAX  
188 RUE ANATOLE FRANCE  
CS 70519  
01117 OYONNAX CEDEX **3**  
M  
14  
01 **4**

**Facture n° 2026-EA-00- du 12/01/2026** **5**  
**Eau et Assainissement**  
Consommation du 01/01/2024 au 03/04/2025  
Abonnement du 01/01/2024 au 03/04/2025  
**Présentation simplifiée de votre facture** **6**  
Détail au verso  
**Montants TTC**  
**162 m<sup>3</sup>** **7**  
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00298 €  
Abonnement 84,67  
Consommation 482,77  
**Total de la facture** 567,44  
**Montant total à payer avant le 23/02/2026** 567,44 €

## Historique de consommation



**8** Pour un paiement rapide et sécurisé, privilégier le paiement en ligne sur le site [www.payflp.gouv.fr](http://www.payflp.gouv.fr) (références au verso).

En espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site [www.impots.gouv.fr/portailpaiement-proximité](http://www.impots.gouv.fr/portailpaiement-proximité))

Le présent avis de paiement est signé au format de mandat, vous adresse le montant à payer au bénéficiaire à votre banque pour débloquer votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez de droit d'une garantie par votre banque, dans les conditions décrites dans le contrat qui vous a été remis avec cette facture. Le montant de l'abonnement est en principe dans les 5 semaines suivant la date de votre compte pour un paiement en espèces. Vous devez conserver le présent mandat en espèces dans un document qui sera présenté à votre banque. Le présent document a valeur de mandat de paiement SEPA (portail). Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

M  
14  
01

## TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA00102462000000000000000015726  
ICS : FR64222856F88  
Référence : 4.00 26 000000000000157 P 105 31 Montant : 567,44 €

Créancier : SGC D'OYONNAX  
CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES  
TSA 61110  
78924 YVELINES CEDEX 9

DATE et LIEU

SIGNATURE



Joindre un relevé d'identité bancaire

620110500269

### 941133000175 88140000000000001570010244913706 56744

Facture n° 2026-EA-00- du 12/01/2026

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
120IA477259	15		03/04/2025	28			190	162
<b>Consommation totale relevée</b>								<b>162</b>

Consommation facturée (m3)							162
Détail de votre facture	Application du tarif en	Tranche	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau</b>							<b>202,10</b>
Abonnement eau (jour)	2024		366	jours	0,10948	40,07	42,27
Abonnement eau (jour)	2025		93	jours	0,06849	6,37	6,72
Consommation eau (m3)	2024		129	m3	0,81700	105,39	111,19
Consommation eau (m3)	2025		33	m3	1,20400	39,73	41,92
<b>Collecte des eaux usées</b>							<b>271,48</b>
Abonnement assainissement (jour)	2024		366	jours	0,07121	26,06	28,67
Abonnement assainissement (jour)	2025		93	jours	0,06849	6,37	7,01
Consommation assainissement (m3)	2024		129	m3	1,30300	168,09	184,90
Consommation assainissement (m3)	2025		33	m3	1,40200	46,27	50,90
<b>Organismes publics</b>							<b>93,86</b>
Redevance consommation eau potable (Agence de l'eau)	2026		162	m3	0,39000	63,18	66,65
Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable	2026		162	m3	0,05000	8,10	8,55
Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif	2026		162	m3	0,06000	9,72	10,69
Redevance prélèvement ressource en eau	2026		162	m3	0,04660	7,55	7,97
<b>Total de votre facture</b>						<b>526,90</b>	<b>567,44</b>

#### Commentaires

**Difficultés de paiement :** Si vous rencontrez des difficultés pour le règlement de cette facture, adressez-vous au SGC d'Oyonnax. Adresse : 188 rue Anatole France 01117 OYONNAX Cedex - Mail : [sgc.oyonnax-recouvrementcontentieux@dglp.finances.gouv.fr](mailto:sgc.oyonnax-recouvrementcontentieux@dglp.finances.gouv.fr) Tel : 04.74.73.17.60 - Horaires téléphoniques : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h.

**Voie de recours :** Dans un délai de 2 mois suivant la notification du présent acte (art. L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant directement le tribunal d'instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R321-1 du code de l'organisation judiciaire ou le tribunal de grande instance au-delà de ce seuil (actuellement fixé à 7600€).

#### Modalités de règlements :

- 1) Par internet en vous connectant sur : [www.paylip.gouv.fr](http://www.paylip.gouv.fr) - **Identifiant structure publique : 083478 - Référence : 2026-EA-00-**
- 2) Par TIP. En joignant le talon et un RIB si vos coordonnées bancaires ne sont pas enregistrées ou en cas de changement de compte bancaire.
- 3) Par chèque adressé au Centre d'Encaissement des Finances publiques, libellé à l'ordre du Trésor Public et accompagné du talon TIP de votre facture.
- 4) Payable en espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé. Liste consultable sur le site : [www.impot.gouv.fr/portail/paiement-proximite](http://www.impot.gouv.fr/portail/paiement-proximite)
- 5) Par virement sur le compte de la Banque de France en mentionnant le N° de facture **2026-EA-00-** et le nom de la régie des Eaux Bugey-Sud. **IBAN : FR87 3000 1006 18E0 1200 0000 093 / BIC : BDFEFRPPCC**

## 11 Numéro de compteur

Il s'agit ici du numéro unique qui permet d'identifier votre compteur. Ce numéro est généralement sérigraphié.

## 12 Index du compteur

L'écart entre les index relevés sur votre compteur (exprimés en m3) permet de calculer le volume de consommation qui vous est facturé. Cet index est relevé par un agent de la régie des eaux ou par un prestataire missionné.

## 13 Prorata temporis

Afin de vous facturer le plus justement possible, la CCBS calcule vos factures selon la méthode du prorata temporis (en fonction du temps). Cette méthode permet de ventiler votre abonnement ou votre consommation sur deux années et d'appliquer à chaque part le tarif correspondant voté en Conseil Communautaire.

## 14 Redevances Agence de l'eau

### Redevance consommation d'eau potable

Tout volume d'eau distribué est soumis à la redevance consommation d'eau potable sans distinction d'usage.

### Redevance pour performance des réseaux d'eau potable

Le montant de cette redevance est fixé en fonction du taux de fuite et de la connaissance du réseau par la collectivité. L'assiette est le volume d'eau consommé.

### Redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif

Le montant de cette redevance est fixé en fonction d'indicateurs reflétant la conformité réglementaire et la performance de l'assainissement. L'assiette est le volume d'eau pris en compte pour le calcul de la redevance assainissement.

### Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau

Cette redevance, calculée sur la consommation d'eau potable, représente un effort collectif et solidaire qui sert à la protection de la ressource en eau et toute personne dont les activités entraînent un prélèvement sur la ressource en eau y est assujettie.

Ces redevances sont reversées à l'agence de l'eau, qui peut subventionner les travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement, mais aussi des travaux de restauration des milieux aquatiques.

Pour tout renseignement complémentaire : <https://www.eaurmc.fr/>

## 15 Les modalités de règlement

Vous retrouvez ici les différents moyens de règlement de votre facture.